



solidaire d'un pret mais se désiste du compte bancaire

Par **cassandra06**, le **14/06/2011** à **19:57**

bonjour,
mon mari et moi avons un compte joint sur lequel est prélevé toutes les charges du ménage, y compris notre prêt immobilier et prêt voiture.

Nous allons passer en justice pour notre divorce en septembre pour une première audience, donc rien n'a été décidé pour personne à l'heure actuelle.

Le 9 juin (la veille du prélevement des prêts) il s'est rendu dans une autre agence que la notre pour se retirer de notre compte joint. J'ai reçu le recommandé de la banque et de mon mari aujourd'hui pour m'en informer.

Comment est ce possible! je suis allée voir mon agence...ils sont bien embettés!! mon avocat ne m'a pas répondu au téléphone aujourd'hui.

Je précise que mon mari habite toujours avec moi, il ne veut pas partir avant la 1ere audience. Il gagne 2500e sans avoir de frais (voiture de fonction etc) et moi 1050€ et je dois faire 90km par jour avec mon essence pour emmener notre fils à la creche (aller retour)...

Quels sont mes recours? que ce soit envers l'agence bancaire (mais qui est à priori dans son droit) ou envers mon mari?

merci de m'avoir lu! en espérant vous lire

Par **Domil**, le **14/06/2011** à **22:09**

[citation]je dois faire 90km par jour avec mon essence pour emmener notre fils à la creche (aller retour)... [/citation] 90 km pour une crèche ???

Oui, il peut dénoncer le compte-joint, vous restez seule titulaire du compte. Nul ne peut être contraint de rester en compte joint avec un tiers. Vous exigez qu'il paye sa part du crédit. Amha, puisque vous n'avez pas les moyens de payer seule, rejetez le prélèvement.

[citation]Il gagne 2500e sans avoir de frais (voiture de fonction etc)[/citation] donc il faut penser à rajouter le salaire en nature (voiture de fonction etc.) pour avoir son salaire réel

Par **cassandra06**, le **14/06/2011** à **22:18**

merci

et oui pour notre 2ieme enfant nous avons décidé de continuer avec la creche de notre ancienne ville de résidence
et comme je travaille à coté de chez moi je fais 2 aller-retour par jour, c'était un choix, que je me retrouve à assumer seule.

Par **Domil**, le **14/06/2011** à **22:22**

Donc changez-en. Exigez de votre mari qu'il amène ou aille chercher l'enfant et s'il refuse, vous produirez cet élément (LRAR) lors du divorce pour qu'il prenne en charge, en fonction des moyens, les frais de transport en sus de la pension alimentaire (et c'est un argument contre la résidence alternée)